

Réunion du Comité Syndical du 12 mars 2020

Convoqué le six mars deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du 5 mars deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le 12 mars deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-seizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

96^e Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20200318-662-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

Notification : 18/03/2020

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur ADENOT Dominique
Madame ALAPETITE Nadine
Madame GALLIOT Blandine
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur DIAS Laurent

Monsieur GUELON Dominique
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur LARDANS Jacques
Monsieur PROSLIER
Monsieur VOLDOIRE Gilles

Étaient excusés / absents :

Madame AMEIL Pascale
Monsieur ARESTE Jean-Claude
Monsieur AUSLENDER Jérôme
Monsieur BEAUJON Jacques
Monsieur BELDA José
Madame BELLEROSE Martine
Monsieur BIANCHI Olivier
Monsieur BONNET Nicolas

Monsieur BONNICHON Frédéric
Monsieur BUCHE Jean-Pierre
Monsieur CHANSARD Gérard
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur CHARLEMAGNE Serge
Monsieur CHEVALIER Jacques
Monsieur CINEUX Cyril
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian
Monsieur DERRE Joël

Monsieur BLANCHET Roland
Monsieur CUZIN Jean-Paul
Monsieur DEAT Alain
Monsieur DESFORGES Antoine
Monsieur DUBOIS Gérard
Madame FEDERSPIEL Hélène
Monsieur FAUCHER Martine
Monsieur GAILLARD Philippe
Monsieur GARDES Roger
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis
Monsieur HAMOUMOU Mohand
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice
Monsieur IMBERT Didier
Monsieur LEPEE Grégory
Monsieur LIGIER Yves
Monsieur MELIS Christian
Monsieur MORVAN Jean-Marc
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri

Monsieur PASCIUTO Bertrand
Monsieur PAULET Alain
Monsieur PAULET Gilles
Monsieur PECOUL Pierre
Madame PEROL BEYSSI Christine
Monsieur PERRET Jean-Philippe
Monsieur PETEL Gilles
Monsieur PIGOT Pascal
Monsieur PIREYRE Jérôme
Monsieur PRADIER Yves
Monsieur PRONONCE Hervé
Madame RAYNAL Marie-Jeanne
Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur SIMONET Christian
Madame TROTE Marie-José
Monsieur VALLADIER Bruno
Monsieur VAURIS Dominique
Monsieur VIALAT Gérard
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

Avaient donné pouvoir :

Monsieur BIANCHI Olivier à Monsieur ADENOT Dominique
Monsieur GARDES Roger à Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER
Monsieur MORVAN Jean Marc à Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur VIALAT Gérard à Monsieur GUELON Dominique

**Compte Administratif
Exercice 2019**

Monsieur le Président propose aux membres présents de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019 en :

- 1) donnant acte au Président de séance de la présentation qui sera faite du compte administratif, lequel peut se résumer conformément au tableau ci-après ;
- 2) constatant la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) arrêtant les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après.

| | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat de clôture |
|----------------|----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 1 352 660.38 € | 1 407 109.26 € | + 54 448.88 € | + 193 320.76 € | + 247 769.64 € |
| Investissement | 121 884.41 € | 293 062.93 € | + 171 178.52 € | + 157 394.35 € | + 328 572.87 € |
| Total | 1 474 544.79€ | 1 700 172.19 € | + 225 627.4 € | + 350 715.11 € | + 576 342.51 € |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de donner acte au Président de séance de la présentation qui a été faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer conformément au tableau précédemment exposé ;
- de constater la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau précédemment exposé.

À Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020
Dominique ADENOT,
Président.

